# Comité technique local du 5 mai 2021

*Déclaration intersyndicale*

Madame la Présidente,

Pour les syndicats **F.O.-DGFIP – Solidaires Finances Publiques – CGT – CFDT du Finistère**, la crise sanitaire aurait justifié une pause dans les réformes, pour tenir compte d'un fonctionnement entravé par la crise. Au contraire, la Direction Générale en profite pour avancer voire accélérer l'ensemble des processus du NRP de manière à rendre les choses irréversibles et passer rapidement à la suite.

Pour autant, croire que les réformes en cours ne constitueraient qu'un volet supplémentaire relève au mieux de l'illusion et au pire du déni. Comment croire qu'après le NRP le réseau de la DGFiP serait stabilisé alors que l'administration ne s'engage au mieux que sur 6 ans auprès des élus locaux ?

Les créations de pôles à compétence nationale ou supra départementale se multiplient et nous préparent doucement à la fin des services déconcentrés organisés par départements.

Dans cette optique, la DGFiP, à travers un projet de décret présenté au dernier CTR, vient de s'affranchir d'une contrainte : l'avis du Conseil d'État en matière de modification de la compétence géographique des services. Autant dire que désormais, l'exception des services et pôles à compétence nationale va devenir la règle.

C'est bien une attaque en règle en mode industriel et d'une violence inégalée qui est en marche contre les usagers les plus fragiles et les personnels pour mettre en place un État plate-forme minimal et en finir avec la Fonction Publique de carrière.

En effet, la Loi de transformation de la Fonction Publique autorise presque tout tant sur la mobilité que sur le déroulement de carrière hors du contrôle des élus du personnel. Ainsi, certains découvrent avec stupeur que désormais, c'est le choix du directeur entre les postulants titulaires qui prime quand il ne va pas chercher un candidat extérieur. D'autres devront choisir entre la mobilité géographique forcée pour suivre leur mission ou la mobilité fonctionnelle avec un accompagnement en terme de formation largement perfectible.

Deux points d'information sont à l'ordre du jour de ce Comité technique, l'un porte sur les projections du NRP pour les années 2022 et 2023, l'autre sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences des cadres supérieurs.

Madame la Présidente, votre fiche qui nous a été communiquée sur le NRP reprend sans surprise la doctrine du Directeur Général consistant à vanter un dispositif censé renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires…

Ces promesses n'engagent que ceux qui y croient car comment imaginer un instant que des permanences ponctuelles et aléatoires pourront remplacer les 1 200 implantations de la DGFIP qui auront été rayées de la carte à l'horizon 2023…

Quant à la présentation de votre retour d'expérience sur les opérations NRP depuis le 1er janvier 2021, force est de constater que la désorganisation des services provoquée par ce grand chamboule-tout est passée sous silence !

Ce processus, prévu se poursuivre jusqu'en 2023, va s'amplifier et, sous couvert de relocalisation de services, c'est en réalité un mécano infernal que vont devoir subir les personnels confrontés à la déstabilisation de leurs missions !

Le deuxième point porté à l'ordre du jour de ce CTL évoque la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des cadres supérieurs.

Là encore les éléments de langage sont bien rodés et les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Comment croire que dézinguer les postes et services et tous débouchés de carrière seraient comme le dit savamment le Directeur Général « *le reflet de notre ambition pour offrir à chacun des opportunités »...* Il lui sera d'autant plus difficile de promettre aux cadres d'être « *attentifs à la bonne évolution de leurs parcours de carrière* » alors que leurs postes seront ouverts au privé..

Pour **les syndicats F.O.-DGFIP – Solidaires Finances Publiques – CGT - CFDT du Finistère** Le NRP s'inscrit dans une logique globale de réduction des coûts, il n'a d'autre ambition que d'adapter le resserrement du réseau de la DGFIP au plan pluriannuel de suppressions d'emplois du Directeur Général.

Face à cette attaque sans précédent, nous restons déterminés pour défendre nos emplois, nos missions, nos structures et nos conditions de travail et nous appelons à la grève le lundi 10 mai prochain pour exiger le RETRAIT du NRP ainsi que l'arrêt immédiat du démantèlement de la DGFIP.

**Les syndicats F.O.-DGFIP – Solidaires Finances Publiques – CGT - CFDT du Finistère, boycotteront ce Comité technique local en ce 5 mai 2021.**